



**SECTION DE PHILOSOPHIE ET D'HISTOIRE**

**PLAN D'ÉTUDES**

**DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ**

**Langue et littérature  
LATINES**

**Table des matières**

I.	Introduction	2-4
II.	Baccalauréat universitaire	5-7
III.	Maîtrise universitaire	8-11
	Variante latin antique	8-9
	Variante latin médiéval	10
IV.	Modules à option MA4—MA6	11
V.	Tableau récapitulatif des études de latin	12
VI.	Modules ouverts aux étudiant-e-s d'autres disciplines	13-14

Entrée en vigueur : octobre 2006

## I. INTRODUCTION

### 1. Présentation de la discipline

La discipline « Latin » a pour objet l'étude de la langue et de la littérature latines antiques du VII<sup>e</sup> siècle avant J. C., période de laquelle datent les premiers témoignages d'une langue latine, jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle après J. C., époque où vécut Isidore de Séville, considéré comme le dernier auteur latin de la période antique.

Les enseignements sont composés de:

- **Séminaires « d'interprétation d'auteurs »** qui permettent aux étudiant-e-s de lire, traduire et commenter des textes latins de genre et de période différents. Au cours du Baccalauréat universitaire (*Bachelor of Arts, BA*), les étudiant-e-s apprennent à traduire et expliquer un texte antique, d'une part, en utilisant les connaissances philologiques et linguistiques acquises dans des séminaires spécifiques (voir *infra*), et, d'autre part, en se familiarisant avec les commentaires écrits en langues modernes qui leur permettront d'expliquer un texte sur les plans littéraire, linguistique et philologique. Au cours de la Maîtrise universitaire (*Master of Arts, MA*), les étudiant-e-s, qui auront acquis la maîtrise des instruments, pourront aborder des textes de difficultés plus élevées.
- **Cours/Séminaires/Travaux pratiques de « langue et littérature »** qui permettent aux étudiant-e-s d'acquérir et de maîtriser progressivement au cours de leur Baccalauréat les différentes connaissances dont ils/elles ont besoin pour comprendre un texte antique, à savoir :
  - connaissance générale, générique et chronologique de l'histoire de la littérature et de la langue latine.
  - connaissance des méthodes philologiques utilisées dans l'explication de texte : transmission de textes, lecture d'un appareil critique, utilisation des instruments bibliographiques, étude de la prosodie et de la métrique.
  - connaissance du fonctionnement de la langue par la mise en pratique active des procédés morphologiques, sémantiques, syntaxiques et stylistiques propres au latin (thème et version).

Au cours de la Maîtrise, les étudiant-e-s auront à appliquer de manière active les connaissances précédemment acquises en apprenant à établir un commentaire de texte.

- **Cours/Séminaires/Travaux pratiques** qui permettent aux étudiant-e-s de connaître le contexte historique, religieux et culturel dans lequel s'est développée la littérature latine. Ainsi, est-il vivement recommandé aux étudiant-e-s de choisir leur(s) module(s) à option dans le domaine des sciences de l'Antiquité.

## 2. Connaissance des langues anciennes et modernes

### a) Langues modernes :

Tous les enseignements et les examens se déroulent en français. Il est toutefois souhaitable que les étudiant-e-s aient, au moins, une connaissance passive des principales langues modernes (allemand, anglais, italien ou espagnol) afin de pouvoir utiliser avec profit les différents instruments scientifiques à leur disposition (dictionnaires, encyclopédies, commentaires).

### b) Langues anciennes :

Dans les cours au niveau du Baccalauréat, les documents anciens utilisés sont donnés en latin/grec et en traduction (française principalement). Dans les cours au niveau de la Maîtrise, l'étudiant-e doit pouvoir comprendre directement un texte ancien écrit en latin et avoir une connaissance élémentaire du grec ancien.

Une connaissance élémentaire du grec ancien est souhaitable pour faire des études de latin au niveau du Baccalauréat. Elle est obligatoire pour les étudiant-e-s qui font une Maîtrise en latin. Cette connaissance peut être acquise soit dans l'enseignement secondaire, soit en suivant l'enseignement d'initiation au grec ancien qui est délivré par la Faculté (voir plan d'études de Langue et littérature grecques). Cet enseignement peut constituer un module à option dans le cadre de la Maîtrise de Langue et littérature latine.

## 3. Modes d'évaluation notée

Les modes d'évaluation notée des modules sont définis dans le plan d'études.

Les différentes épreuves d'examen sont spécifiées dans le plan d'études.

Les étudiant-e-s doivent prendre contact avec les enseignant-e-s avant de s'inscrire aux examens afin de définir leur champ d'examen exact.

## 4. Connaissances préalables requises

- a) Les étudiant-e-s qui choisissent le latin comme discipline du Baccalauréat et/ou de la Maîtrise doivent posséder, au moment où ils/elles commencent leurs études, des connaissances en latin qui équivalent à celles qui sont exigées pour la maturité genevoise avec latin.
- b) Les étudiant-e-s titulaires d'un certificat de maturité sans latin et qui désirent choisir la langue et littérature latines comme discipline du Baccalauréat doivent préalablement suivre pendant une année l'enseignement d'**Initiation au latin** (TP, 4h) et satisfaire aux exigences de ce cours conformément au règlement et au plan d'études qui le régissent (le détail des enseignements et les modalités de l'attestation seront fixés en début d'année académique par les enseignants-e-s de l'unité de latin). Ces étudiant-e-s pourront alors aborder l'étude de la langue et littérature latines comme branche du

Baccalauréat selon le présent plan d'études. Il convient cependant de signaler qu'il n'est guère possible en une seule année d'assimiler les connaissances et d'acquérir l'expérience que possèdent en latin les titulaires d'une maturité avec latin. Les étudiant-e-s qui ont l'intention d'aborder les enseignements après une année d'initiation devront donc fournir un effort particulier ; ils/elles pourront cependant bénéficier d'un encadrement spécial.

## **5. Combinaisons de disciplines recommandées**

Toutes les combinaisons de disciplines admises par le règlement ne sont pas identiquement judicieuses. Le latin s'allie particulièrement bien avec le grec et/ou le français et/ou le latin médiéval, ou avec d'autres disciplines enseignées au Département des sciences de l'Antiquité.

Au niveau de la Maîtrise, il est suggéré aux étudiant-e-s de choisir leurs modules à option en relation avec l'Antiquité, par exemple

- En langue et littératures latines dans d'autres universités
- Dans le domaine des sciences de l'Antiquité (archéologie classique ou histoire des religions ou grec ancien ou histoire ancienne),
- En latin médiéval
- En philosophie antique

(Voir la liste des modules ouverts aux étudiant-e-s d'autres disciplines dans les plans d'études des départements concernés).

Le présent plan d'études comprend, pour la partie Maîtrise, une variante de latin médiéval qui accompagne utilement les différentes disciplines relatives au Moyen Âge.

## II. BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE (BACHELOR OF ARTS, BA)

### **BA1 Histoire de la littérature latine** **(12 crédits)**

Histoire de la littérature latine (CS, 2h/A) : *présentation chronologique des différents genres de la littérature latine à l'aide de textes représentatifs.*

**Evaluation** : examen oral (environ 30 minutes) portant à la fois sur le contenu du CS et sur les lectures demandées durant l'année.

### **BA2 Interprétation d'auteurs I** **(12 crédits)**

Lecture de textes latins (SE, 2h/A) : *traduction et commentaire de textes latins, prose et/ou poésie.*

+

Introduction à la philologie (TP, 1h/A) : *présentation des outils de travail et des méthodes philologiques.*

**Evaluation** : examen oral (environ 30 minutes) portant sur l'ensemble des enseignements du module.

### **BA3 Langue I** **(12 crédits)**

Thème I (TP, 2h/A) : *étude systématique de la sémantique et de la syntaxe latines.*

+

Version latine I (TP, 1h/A) : *pratique de la traduction de textes latins d'époque et de genre différents.*

**Attestation** : requiert la présentation d'exercices jugés suffisants.

**Evaluation** : examen écrit (4 heures) : thème écrit. Dictionnaires autorisés : latin-français, français.

### **BA4 Interprétation d'auteurs II** **(12 crédits)**

**Condition d'accès** : réussite du module BA2 au préalable.

Lecture de textes latins (SE, 2h/A) : *traduction et commentaire de textes latins, prose et/ou poésie.*

+

Lectures en marge du séminaire (SE 1h/A) : *lectures complémentaires de textes latins en relation avec le séminaire.*

**Attestation** : présentation orale d'une explication de texte portant sur les deux SE dans le cadre du SE de « lecture de textes latins ».

**Evaluation** : 1 travail noté (environ 6'000 signes sans les annexes) en relation avec le contenu des SE.

**BA5 Langue II (12 crédits)**

**Condition d'accès** : réussite du module BA3 au préalable.

Version latine II (TP, 1h/A) : *pratique de la traduction de textes latins d'époque et de genre différents.*

+

Thème II (TP, 1h/A) : *étude des procédés stylistiques.*

+

Histoire du latin (CS, 1h/A) : *étude de la langue latine depuis ses origines jusqu'au Moyen Âge.*

**Attestation** : requiert la présentation d'exercices jugés suffisants ainsi qu'un test oral de contrôle portant sur la matière enseignée dans le CS.

**Evaluation** : examen écrit (6 heures) : version (traduction d'un texte latin). Dictionnaires autorisés : latin-français et français.

**BA6 Interprétation d'auteurs III (12 crédits)**

**Condition d'accès** : avoir réussi le module BA2 et s'être présenté à l'examen du module BA4 au préalable.

Lecture de textes latins (SE, 2h/A) : *traduction et commentaire de textes latins, prose et/ou poésie.*

+

Lectures en marge du séminaire (SE 1h/A) : *lectures complémentaires de textes latins en relation avec le séminaire*

**Attestation** : présentation orale d'une explication de texte portant sur les deux SE dans le cadre du SE « lecture de textes latins »

**Evaluation** : examen oral (environ 30 minutes), qui consiste à lire (à scander, en cas de texte poétique), à traduire et à commenter un passage (de 20 à 25 lignes ou vers) tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec le responsable de l'unité de latin avant l'inscription aux examens. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.

**BA7 A option**

**(12 crédits)**

**Histoire et institutions OU Module libre**

**Condition d'accès** : réussite des modules BA1 et BA2 au préalable.

L'option "Module libre" est

1. obligatoire pour les étudiant-e-s qui ont l'Histoire ancienne comme autre discipline de BA,
2. ouverte aux étudiant-e-s qui ont choisi comme BA15 un module de langue et littérature grecques anciennes.

**BA7 Histoire et institutions**

**(12 crédits)**

Épigraphie latine (CS, 2h/A) : voir plan d'études d'Histoire ancienne.

Cet enseignement est donné dans l'unité d'histoire ancienne (module "Epigraphie et institutions" du plan d'études d'Histoire ancienne). **Les étudiant-e-s qui ont choisi l'histoire ancienne comme autre discipline doivent suivre un enseignement équivalent en histoire des religions ou en archéologie classique à la place de l'épigraphie latine.**

**OU**

**BA7 Module libre**

**(12 crédits)**

**Condition d'accès** : avoir l'Histoire ancienne comme autre discipline de BA ou avoir choisi comme BA15 un module de langue et littérature grecques anciennes.

Les étudiant-e-s qui ont l'Histoire ancienne comme autre discipline de BA choisiront un module en **Histoire des religions** ou en **Archéologie classique**.

Les étudiant-e-s qui effectuent le module à option (**BA15**) en Langue et littérature grecques choisiront un module dans cette discipline.

**Enseignement, attestation, évaluation** : selon le plan d'études de la discipline concernée.

### III. MAÎTRISE UNIVERSITAIRE (MASTER OF ARTS, MA)

#### 1) **Connaissances préalables requises :**

La Maîtrise universitaire de langue et littérature latines (variantes "latin antique" et "latin médiéval") est ouverte aux étudiant-e-s titulaires d'un Baccalauréat universitaire comportant au moins 60 crédits ECTS en latin, ou d'un titre jugé équivalent.

#### 2) **Connaissance du grec ancien :**

Les étudiant-e-s **doivent** avoir une connaissance élémentaire du grec ancien. Il faut donc qu'ils/elles aient obtenu une maturité ou un titre équivalent comportant le grec ancien, ou bien l'attestation délivrée par les responsables de l'initiation au grec ancien donnée par le département. L'enseignement de grec ancien peut constituer un module à option dans le cadre de la Maîtrise de langue et littérature latines.

Variante de **latin médiéval** (voir détails ci-dessous). Cette variante de la Maîtrise universitaire de langue et littérature latines porte spécifiquement sur un ensemble de textes et de sujets de latin médiéval ; elle concerne tout à la fois la moitié du corpus de textes préparés pour les examens oraux d'études littéraires et philologiques (**modules MA2-MA3**) et le **mémoire**. Les exigences sont les mêmes que pour le latin antique.

### VARIANTE « LATIN ANTIQUE »

#### **MA1 Enseignements avancés de langue et littérature latines**

**(12 crédits)**

Linguistique latine (CS, 1h/A) : *étude de différents problèmes spécifiques de la linguistique latine.*

+

Établissement de commentaire (TP, 1h/A) : *apprentissage des techniques propres à la philologie latine à partir de textes latins.*

**Attestation :** test oral de contrôle portant sur la matière enseignée dans le CS de linguistique.

**Evaluation :** examen écrit (11 heures) en relation avec les TP, qui consiste en l'établissement d'un commentaire d'un texte non préparé.

#### **MA2 Études littéraires et philologiques I**

**(12 crédits)**

Lecture de textes latins (CS, 4h/A) : *traduction, commentaire et analyse littéraire de textes latins, prose et/ou poésie.*

**Attestation :** présentation orale de deux explications de texte par an (une par semestre, en principe).

**Evaluation :** examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CS et tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec le responsable de l'unité de latin **avant** l'inscription aux examens. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.

**MA3 Études littéraires et philologiques II**

**(12 crédits)**

Lecture de textes latins (CS, 4h/A) : *traduction, commentaire et analyse littéraire de textes latins, prose et/ou poésie.*

**Attestation** : présentation orale de deux explications de texte par an (une par semestre, en principe).

**Evaluation** : examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CS et tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec le responsable de l'unité de latin **avant** l'inscription aux examens. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.

**Mémoire**

**(48 crédits)**

Le mémoire est un travail de recherche mené de manière autonome par l'étudiant-e. La matière étudiée peut être proposée par le/la candidat-e ; elle peut relever de l'ensemble des domaines enseignés au second cycle (à l'exception de la simple traduction). Le travail est encadré par le directeur ou la directrice qui discute de l'évolution du mémoire avec l'étudiant-e lors de rencontres régulières.

Le mémoire dactylographié d'environ 70 pages (140'000 caractères, espaces non compris, sans les annexes) fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes.

## VARIANTE « LATIN MÉDIÉVAL »

Cette variante de la Maîtrise universitaire de langue et littérature latines porte spécifiquement sur un ensemble de textes et de sujets de latin médiéval ; elle concerne tout à la fois la moitié du corpus de textes préparés pour les examens oraux d'études littéraires et philologiques (**modules MA2-MA3**) et le **mémoire**. Les exigences sont les mêmes que pour le latin antique.

### **MA1 Enseignements avancés de langue et littérature latines (antiques et médiévales) 12 crédits**

Linguistique latine (CS, 1h/A) : *étude de différents problèmes spécifiques de la linguistique latine antique.*

+

Établissement de commentaire (TP, 1h/A) : *apprentissage des techniques propres à la philologie latine antique à partir de textes latins.*

**Attestation** : test oral de contrôle portant sur la matière enseignée dans le CS de linguistique.

**Evaluation** : examen écrit (11 heures) en relation avec les TP, qui consiste en l'établissement d'un commentaire d'un texte non préparé en **latin antique**.

### **MA2 Études littéraires et philologiques I (antiques et médiévales) (12 crédits)**

Lecture de textes latins antiques et/ou médiévaux (CS, 4h/A) : *traduction, commentaire et analyse littéraires de textes latins, prose et/ou poésie.*

**Attestation** : présentation orale de deux explications de texte par an (une par semestre en principe).

**Evaluation** : examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CS et tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec les responsables des unités de latin antique et médiéval **avant** l'inscription aux examens. Les textes doivent être pour moitié en latin antique et pour moitié en latin médiéval. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.

### **MA3 Études littéraires et philologiques II (antiques et médiévales) (12 crédits)**

Lecture de textes latins antiques et/ou médiévaux (CS, 4h/A) : *traduction, commentaire et analyse littéraires de textes latins, prose et/ou poésie.*

**Attestation** : présentation orale de deux explications de texte par an (une par semestre en principe).

**Evaluation** : examen oral (environ 30 minutes) portant sur le contenu du CS et tiré d'un corpus de textes fixé d'entente avec les responsables des unités de latin antique et médiéval **avant** l'inscription aux examens. Les textes doivent être pour moitié en latin antique et pour moitié en latin médiéval. Les étudiant-e-s qui passent l'examen ne disposent d'aucun dictionnaire ni d'aucun document personnel.

### **Mémoire (latin médiéval) (48 crédits)**

Le mémoire est un travail de recherche mené de manière autonome par l'étudiant-e. La matière étudiée peut être proposée par le/la candidat-e ; elle peut relever de l'ensemble des domaines enseignés au second cycle (à l'exception de la simple traduction). Le travail est encadré par le directeur ou la directrice qui discute de l'évolution du mémoire avec l'étudiant-e lors de rencontres régulières.

Le mémoire dactylographié d'environ 70 pages (140'000 caractères, espaces non compris, sans les annexes) fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes.

#### **IV. MODULES A OPTION MA4—MA6**

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4-MA6) est libre. Toutefois, l'étudiant-e qui souhaite approfondir ses connaissances dans sa discipline de mémoire peut choisir jusqu'à deux des **modules à option suivants** :

**MA4 Interprétation d'auteurs, niveau avancé** **(12 crédits)**

Répétition de BA6, avec d'autres enseignements que ceux effectivement suivis pour BA6, qui feront l'objet de modalités d'évaluation adaptées au niveau du MA.

**MA5 Langue et civilisation grecques** **(12 crédits)**

**Condition d'accès** : avoir obtenu l'accord des responsables des unités de latin et de grec au préalable.

Initiation à la langue grecque (2h / année), + (au choix)

Cours de littérature (1h / année) **OU** Séminaire de civilisation grecque (2h / semestre)

**Évaluation** : examen oral (30 minutes environ, dont 15 minutes env. sur la langue grecque et 15 minutes env. sur la littérature ou la civilisation)

**Remarque** : Les enseignements et les évaluations de ce module sont assurés par l'unité de grec.

## V. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉTUDES DE LATIN

### BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE (chaque module compte 12 crédits)

<b>BA1</b>	<b>Histoire de la littérature latine</b>
<b>BA2</b>	<b>Interprétation d'auteurs I : Lecture de textes latins + Introduction à la philologie</b>
<b>BA3</b>	<b>Langue I : Thème I : sémantique et syntaxe + Version I</b>
<b>BA4</b>	<b>Interprétation d'auteurs II : Lecture de textes latins + Lectures en marge du séminaire</b>
<b>BA5</b>	<b>Langue II : Version latine II + Thème II + Histoire du latin</b>
<b>BA6</b>	<b>Interprétation d'auteurs III: Lecture de textes latins + lectures en marge du séminaire</b>
<b>BA7</b>	<b>A option: Histoire et institutions: Épigraphie latine Ou Module libre (obligatoire : Archéologie classique <i>ou</i> Histoire des religions si l'autre branche de BA est l'Histoire ancienne ; possible : Langue et littérature grecques si BA15 est choisi dans cette discipline)</b>

### MAÎTRISE (chaque module compte 12 crédits) :

<b>MA1</b>	<b>Enseignements avancés de langue et littérature latines : linguistique latine + Établissement de commentaire</b>
<b>MA2</b>	<b>Études littéraires et philologiques I : Lecture de textes latins</b>
<b>MA3</b>	<b>Études littéraires et philologiques II : Lecture de textes latins</b>

### **MÉMOIRE**

## VI. MODULES OUVERTS AUX ÉTUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

(Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.)

Selon les intérêts particuliers des étudiant-e-s, tous les modules offerts par l'unité de latin peuvent être utilisés comme modules à option. Les étudiant-e-s intéressé-e-s sont priés de prendre contact avec le/la professeur-e responsable afin d'établir un programme personnalisé, pour autant que cela soit possible.

En particulier, les modules suivants sont recommandés :

### Au niveau du BA:

- BA2: Interprétation d'auteurs I

### Au niveau du BA, pour les étudiant-e-s n'ayant jamais fait de latin:

*Les deux modules supplémentaires ci-dessous sont offerts **exclusivement** aux étudiant-e-s d'autres disciplines et ne peuvent pas être suivis par les étudiant-e-s de latin.*

#### **BA Langue et linguistique latines** (12 crédits)

SE (2h/A) : langue latine

TP (1h/A) : exercices associés au SE de langue latine

SE (2h/A) : approche linguistique du latin

**Attestation** : une attestation basée sur des contrôles continus dans le cadre du SE de langue et des TP selon des modalités définies en début d'enseignement.

**Evaluation** : examen écrit (2h) portant sur l'ensemble des enseignements du module.

#### **BA Langue et culture latines** (12 crédits)

SE (2h/A): langue latine

TP (1h/A) : exercices associés au SE de langue latine

SE (2h/A) : culture latine

**Attestation** : une attestation basée sur des contrôles continus dans le cadre des SE et des TP selon des modalités définies en début d'enseignement.

**Evaluation** : examen écrit (2h) portant sur l'ensemble des enseignements du module.

### Au niveau du MA:

- MA2 Études littéraires et philologiques I

### Au niveau du BA et/ou du MA:

- BA1 Histoire de la littérature latine (12 crédits)
- BA/MA suppl. Linguistique latine (12 crédits)

**BA1 Histoire de la littérature latine (12 crédits)**

*Ce module est ouvert, sans condition, à tous les étudiants et à toutes les étudiantes de la Faculté des lettres (et d'autres Facultés) qui souhaitent connaître les spécificités de la littérature latine. Il ne nécessite pas une connaissance préalable de la langue latine.*

**BA/MA suppl. Linguistique latine (12 crédits)**

Histoire du latin (CS, 1h/A) : *étude de la langue latine depuis ses origines jusqu'au Moyen Âge* +

Linguistique latine (CS, 1h/A) : *étude de différents problèmes spécifiques de la linguistique latine.*

**Attestation:** requiert la fréquentation régulière aux deux CS.

**Evaluation:** examen oral (environ 30 minutes) qui consiste en une interrogation dans laquelle l'étudiant-e montre sa maîtrise des connaissances d'histoire du latin et de linguistique étudiées durant les CS.

*NB : ce module, qui est composé d'enseignements dispensés dans les modules BA6 et MA1, est offert exclusivement aux étudiant-e-s d'autres disciplines et ne peut pas être suivi par les étudiant-e-s de latin. Ce module requiert une connaissance préalable de la langue latine (niveau maturité ou jugé équivalent).*